**FORMATION DD DE LA PM – 29/30.11.2014**

**La mission ecclésiale de la Pastorale des Migrants**

**1. Un détour historique concernant l’action de l’Eglise en faveur et avec les migrants**

***La Bible*** nous montre, plus ou moins clairement, comment toute l’histoire sacrée est une histoire de migrations physiques, souvent forcées (l’exil du peuples d’Israël en Egypte, à Babylone) ou de migrations « spirituelles » (Abraham, notre père dans la foi trouvera la terre promesse en ayant la force et le courage de tout quitter et de partir vers une terre autre). Dans cette optique, la condition d’être migrant est le paradigme de la vie chrétienne, de ceux qui sont en marche vers Dieu, le sens de l’histoire. Par l’expérience migratoire l’homme peut apprendre que la recherche de soi exige d’aller vers l’autre qui lui révèlera son identité authentique (rappelons ainsi toutes les recommandations de Dieu à son peuple, invité à ne jamais oublier que sa précédente expérience d’étranger est le point de repère pour juger les comportements envers les étrangers qui vivent avec les israélites… cf. l'Exode, le Deutéronome, le Lévitique - par ex. Lévitique 19,34 : «*L'étranger qui réside avec vous sera pour vous comme un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même car vous avez été étrangers au pays d'Egypte*»… la mémoire d’une expérience vitale (le "car") justifie l'hospitalité (le "comme"), comme un compatriote, comme toi-même, liant de cette façon l'hospitalité au commandement d'amour.

***Tout au long de l’histoire*** de l’humanité il y a de nombreuses et successives actions d’Eglise envers les migrants. Sans remonter à Saint Ambroise qui a vendu les vases et objets sacrés pour libérer des étrangers rendus en esclavage ; ni au fait que sous l’Empire romain, à partir du ive siècle, avec l’octroi de la liberté de culte et avec l’intensification des mouvements le long des voies de communication, sont érigés les *hospitia* et les *xenodochia* (des structures destinées à accueillir les pèlerins) ; ni au fait qu’au IV Concile de Latran (1215) pour la première fois il est question du ministère sacerdotal « spécifique » parmi les étrangers exercé par des prêtres de la même langue et nationalité ; ni au fait que le droit d’asile en église a caractérisé une bonne partie de l’histoire (au moins jusqu’au moment où la séparation entre pouvoir politique et église ne s’est pas imposée ; ni les prêtres et religieux qui accompagnaient ou qui contrastaient la soi-disant découverte et conquête du nouveau monde avec le massacre des indigènes en Afrique (esclavage), aux Amériques envers les indiens, en Australie envers les aborigènes ; ni l’action des congrégations religieuses dans le XIX siècles quand les migrants européens étaient appelés à remplacer les esclaves noirs affranchis, en Amérique du nord et du Sud ; ni la présence silencieuse et soumise ou rebelle et critique de l’église et des églises locales dans le processus de colonisation et en suite de décolonisation… il est intéressant de constater que l’Eglise a cherché à donner une réponse adaptée aux questions humaines et spirituelles posées par les migrations de chaque époque.

En même temps nous pouvons rappeler les actions, initiatives, ***témoignages ordinaires et réguliers des chrétiens*** du monde entier dans l’accueil, le soutien, l’accompagnement, la défense des migrants et des réfugiés de tout horizon et dans tous les domaines de la vie… mais pour décrire tout cela chacun de vous est le meilleur des témoins de ce réseau de solidarités vécues au quotidien… cela représente et incarne bien la présence d’église avec migrants et réfugiés.

Par ailleurs, il nous faut également souligner l’évolution de la pensée de l’Eglise sur la compréhension du phénomène migratoire et de son rôle et action en faveur des migrants comme cela se présente dans quelques ***…textes de référence de l‘Eglise sur les migrations***

Avant que Léon XIII ait institué des paroisses nationales, déjà Pie VI et Pie VII avaient donné corps à l’accompagnement des Français exilés lors de la révolution, par la création d’une sorte de grande aumônerie des Français de l’étranger, l’œuvre pieuse de l’hospitalité française. Pie XII souhaitant que chaque Ordinaire puisse *« offrir aux étrangers, soit émigrés, soit de passage, l’assistance spirituelle proportionnée à leurs besoins et non inférieure à celles dont bénéficient les autres fidèles du diocèse »* (Exul familia, §102, 30.09.1952 - AAS 44 (1952) 649-704), a, le premier, donné des normes relatives à cette assistance spirituelle et confiant à la Congrégation Consistoriale le pouvoir de choisir et d’établir *« dans chaque nation des directeurs des missionnaires d’émigrants de même nationalité ou langue »* ; dans le même document sont créés aussi les Conseils spéciaux ou Commissions épiscopales pour l’assistance spirituelle des émigrants (EF, Titre II, §2, 2 et 6). Déjà il est prévu que ces directeurs nationaux se consacrent, par mission, à aider les missionnaires des émigrants à travailler « *au bien spirituelle* *des fidèles de leur nationalité ou de leur langue, sous la juridiction de l’Ordinaire du lieu* » (EF, Titre II, § 20 à 24).

**D’autres textes significatifs**

Jean XXIII, Lettre encyclique *Pacem in Terris* de 1963, AAS 55 (1963) 257-304 : pour la première fois est affirmé explicitement le droit « *d’immigrer en d’autres communautés politiques et de s’y établir, lorsque des nécessités légitimes le motivent*».

Concile Vatican II, Constitution pastorale sur l’Eglise dans le monde contemporain, *Gaudium et spes,* 7 décembre 1965, AAS 58(1966)1025-1120.

GS 6 : invite à connaître les changements provoqués par les migrations et à évaluer leur influence sur la vie des personnes migrantes.

GS 63 : affirme la nécessité de dépasser les déséquilibres pour un véritable développement économique et social du monde.

GS 65 et 66 : revendique le « *droit de migrer* » des personnes ainsi que le respect de la justice et de l’équité pour tous les migrants.

GS 84 : réclame la responsabilité des organismes internationaux dans l’accompagnement et le soutien des migrants dans le monde.

Concile Vatican II, Décret *Christus Dominus*, n. 18, AAS 58 (1966) 682: postule « *une attention particulière pour les fidèles (comme les migrants, les réfugiés, les marins, les gens du voyage…) qui, à cause de leurs conditions de vie, ne peuvent pas bénéficier du ministère ordinaire des curés ou sont privés de toute forme de suivi pastoral* ».]

Paul VI, Motu proprio, *Pastoralis migratorum cura*, 15 août 1969, AAS 61 (1969) 601-603 : d’une part, le Pape réaffirme le principe fondamentale de l’action pastorale spécifique en faveur des migrants et, d’autre part, rappelle que les nouvelles conditions du phénomène migratoire exigent une réactualisation des normes pastorales concernant les migrants.

Sacrée Congrégation des évêques, Instruction *De pastorali migratorum cura (Nemo est)*, 22 août 1969, AAS 61 (1969) 614-643 : l’un des documents les plus complets sur la doctrine et la pratique de l’Eglise sur les migrations, considérées comme phénomène complexe de droits et de devoirs. Ce document invite fortement à vivre la collaboration et la coopération entre Eglises des pays d’origine des migrants et Eglises des pays d’accueil.

Jean Paul II, Lettre encyclique *Laborem exercens*, 14 septembre 1981, AAS 73 (1981) 577-647 : réaffirme le droit de quitter son propre pays d’origine – et d’y revenir - et de chercher ailleurs des meilleures conditions de vie ; reconnaît que l’émigration pour travail est une perte pour le pays d’origine et une opportunité pour le pays d’accueil de travailleurs formés ailleurs.

Jean Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, 22 novembre 1981, AAS 77 (1982) 81-191: rappelle que le droit d’émigrer pour chercher une vie meilleure ailleurs n’est pas seulement un droit individuel, mais présente une forte dimension familiale que l’Eglise doit défendre devant les abus de la Société et des Etats.

Code de Droit Canon de 1983 (383-§1; 516-§1 e 2; 518; 568 ; 771-§1) : affirme le principe d’une pastorale spécifique pour la mobilité humaine, par l’intermédiaire de structures pastorales adéquates; l’Eglise locale, par la pastorale spécifique envers les migrants, manifeste sa dimension universelle ; pour la pastorale des migrants outre les prêtres doit être impliqué tout le Peuple de Dieu ; l’évêque local en a la responsabilité directe : en tant que pasteur de son diocèse doit promouvoir des structures pastorales spécifiques pour les migrants et doit solliciter leur accompagnement dans toute structure ecclésiale.

Jean Paul II, Constitution apostolique *Pastor bonus*, AAS 80 (1988) 841-912, arts. 149-151 : modifie l’appellation de la Commission Pontificale pour la Pastorale des Migrations et du Tourisme, crée en 1970 par Paul VI, en Conseil Pontifical de la Pastorale des Migrants et des Personnes itinérantes, avec la charge de l’étude et de l’application de la pastorale pour “les gens en mobilité” : migrants, demandeurs d’asile, réfugiés, pêcheurs et marins, personnel des aéroports et des ports, gitans et gens du voyage, personnes des cirques, forains, pèlerins et touristes ainsi que les étudiants à l’étranger, les techniciens qualifiés ou les chercheurs qui partent à l’étranger pour exercer leur travail.

La série de Messages annuels en occasion de la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés que Jean Paul II, à partir de 1985, signe de sa propre main.

Dans le premier de 1986 le Pape demande explicitement aux Eglise locales de promouvoir la libre intégration ecclésiale (GS 58) des migrants présents chez elles, et dans le dernier de 2005 - traitant de l’*intégration interculturelle*, le Pape rappelle que l’intégration ne veut pas dire assimilation entrainant l’élimination ou l’oubli de sa propre identité culturelle, mais implique un long processus de vivre ensemble visant à reconnaître et à valoriser les apports de toutes les diversités identitaires dans la construction d’une société ouverte.

Ces deux messages sur les 20 de JPII– offrent une synthèse significative du chemin que l’Eglise et la société sont appelées à parcourir vers la construction d’un monde meilleur (1er Message de Pape François pour l’année 2014 : « Migrants et réfugiés : vers un monde meilleur », auquel fait suite le message pour 2015 : « Eglise sans frontières, mère de tous »).

Comme affirmait JPII dans le message de la JMMR 1996 : « ***Dans l'Eglise, nul n'est étranger*** *et l'Eglise n'est étrangère à aucun homme ni à aucun lieu. En tant que sacrement d'unité, et donc signe et force de regroupement de tout le genre humain, l'Eglise est le lieu où les immigrés en situation illégale eux aussi sont reconnus et accueillis comme des frères. Les différents diocèses ont le devoir de se mobiliser pour que ces personnes, contraintes à vivre en dehors de la protection de la société civile, trouvent un sentiment de fraternité dans la communauté chrétienne. La solidarité est une prise de responsabilité à l'égard de ceux qui sont en difficulté. Pour le chrétien, le migrant n'est pas simplement un individu à respecter selon des normes fixées par la loi, mais une personne dont la présence l'interpelle et dont les besoins deviennent un engagement dont il est responsable. « Qu'as-tu fait de ton frère ? » (cf. Jn 4, 9). La réponse ne doit pas être donnée dans les limites imposées par la loi, mais dans l'optique de la solidarité* ».

Les documents qui se sont succédés – *De Pastorali migratorum cura* (22.08.1969) et *Erga Migrantes Caritas Christi (1.05.2004),* réaffirmant ce rôle d’accompagnement des aumôniers / délégués / coordinateurs nationaux des aumôniers, ont surtout voulu mettre en valeur l’esprit de dialogue, collaboration et communion entre les diverses Eglises par la mise à disposition d’accueil de ces prêtres/religieux pour que les Eglises locales continuent, fidèlement, à donner aux migrants le soutien dont ils ont besoin et auquel ils ont droit. C’est dans la communion des Eglises, d’Eglise à Eglise, que s’approfondit la conscience missionnaire. De manière particulière :

🡪Conseil Pontifical de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes, *Erga migrantes caritas Christi*, 3-5-2004, AAS 96 (2004) 762-822. L’un des principaux documents du Magistère de l’Eglise sur la mobilité humaine. Son but est l’actualisation de la pastorale migratoire, en considération des nouveaux flux migratoires et de leurs caractéristiques après 35 ans depuis le Motu proprio de Paolo VI *Pastoralis migratorum cura* et de l'Instruction *Nemo est* (*De pastorali migratorum cura*). Le document, d’une part, souligne les peines que l’émigration génère aux familles et aux personnes, notamment aux femmes et aux enfants, d’autre part, situe le phénomène des migrations dans l’histoire du salut, en tant que signe des temps et de la présence de Dieu dans l’histoire humaine dans la perspective d’une communion universelle à rejoindre et réaffirme l’importance de la pastorale d’accueil ainsi que des agents pastoraux et des structures en vue d’un adéquat accompagnement pastoral. On demande également aux Eglises locales, outre les spécifiques structures pastorales en faveur des migrants, aussi l’insertion pleine de la pastorale migratoire dans la “pastorale ordinaire”. Cette intégration est la condition essentielle afin qu’elle devienne expression significative de l’Eglise universelle et devienne une véritable rencontre fraternelle, « chez soi pour tous », école de communion, de réconciliation et de solidarité, d’accueil mutuel et d’authentique promotion humaine et chrétienne.

Benoit XVI et, tout spécialement, François, le pape fils de l’émigration ont continué cette longue histoire de positionnement de l’Eglise en faveur et avec les migrants.

Benoit XVI, premier Message pour la journée mondiale du migrant et du réfugié (2006) *Migrations: signe des temps*, 18 octobre 2005, AAS 97 (2005/11) 983 : inclue, parmi les signes des temps, reconnaissables à la lumière de l’Evangile, le phénomène des migrations - internes, internationales, forcées, volontaires, légales, irrégulières, soumises à la plaie du trafic des êtres humains, les migration des étudiants à l’étranger - qui prends de plus en plus une dimension structurelle dans les sociétés contemporaines, devenant une pièce importante dans le marché du travail mondial, comme conséquence de la globalisation.

Benoit XVI, Lettre encyclique *Caritas in Veritate*, 29 juin 2009, AAS 101 (2009/8) 641-709 : consacrée au développement humain intégrale en période de globalisation. Dans ce monde globalisé, le phénomène des migrations, impliquant des centaines de millions de personnes et soulevant des problématiques sociales, économiques, politiques, culturelles et religieuses, exige une politique de coopération internationale pour être correctement compris et géré. En tout état de cause, affirme le Pape « *les migrants ne peuvent jamais être considérés comme marchandise ou seule force-travail. Tout migrant est une personne humaine avec des droits fondamentaux inaliénables qui doivent être respectés par tous et en toute circonstance* ».

Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement*, Accueillir Jésus Christ dans les réfugiés et les personnes déracinées de force*. *Orientations pastorales*, 6 juin 2013 : par ce document l’Eglise considère les migrations comme un champ d’action missionnaire, où témoigner la Bonne Nouvelle. Il s’agit de la mise à jour de la publication du document de 1992 intitulé « Réfugiés, un défi à la solidarité », pour servir de guide aux Pasteurs de l’Eglise, aux organisations catholiques engagées dans les programmes d’assistance et de soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées de force, à tous les fidèles et à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté qui sont ouverts à l’écoute de la voix de l’Eglise.

**Pape François**, serviteur de l’Evangile et de l’humanité, pour une Eglise qui participe des souffrances, doutes, faiblesses et espoirs de l’humanité plus qu’une Eglise qui se situe en juge inflexible au-dessus des parties…

***une Eglise miséricordieuse* :** *“par sa la capacité de soigner les blessures et de réchauffer le cœur des fidèles, la proximité, la convivialité”.*

***qui annonce la joie de l’Evangile* :** *L’annonce évangélique doit être plus simple, profonde, irradiante”.*

***avec une foi incarnée*** qui se va aux frontières de l’existence : *“Quand j’insiste sur la frontière, je me réfère à la nécessité pour l’homme d’être inséré dans le contexte dans lequel il travaille et sur lequel il réfléchit. Il y a toujours en embuscade le danger de vivre dans un laboratoire. Notre foi n’est pas une foi-laboratoire mais une foi-chemin, une foi historique. Dieu s’est révélé comme histoire, non pas comme une collection de vérités abstraites. Je crains le laboratoire car, au laboratoire, on prend les problèmes et on les transporte chez soi pour les domestiquer, les vernir, en dehors de leur contexte. Il ne faut pas transporter chez soi la frontière mais vivre sur la frontière et être audacieux.”*

François, Lettre encyclique *Lumen Fidei,* 29 juin 2013 : invite à configurer la foi à un chemin et souligne que la foi se découvre en marchant. L’encyclique souligne la force transformant de la foi, ce qui renouvelle le *« sens sacramentel de la vie de l’homme ».* Il est aussi rappelé, d’une manière nouvelle, que *« plus le chrétien s’immerge dans la lumière du Christ, plus il est capable d’accompagner la route de tout homme vers Dieu »*.

François, Discours au centre Astalli de Rome, 10 septembre 2013, nous dit qu’« *avec l’accueil et la fraternité on peut ouvrir une fenêtre sur l’avenir* ». Et cela sera possible si nos pensées et nos actions sont orientées par trois dimensions : *servir, accompagner, défendre*.

Le « service » en tant qu’accueil du migrant et du réfugié, l’« accompagnement » qui se fait, pour le migrant, apprentissage à marcher par ses propres moyens et la « défense » des droits des plus faibles : voilà un vrai programme pastorale « *pour toute l’Église* », car « *il est important que l’accueil du pauvre et la promotion de la justice ne soient pas seulement confiés à des spécialistes, mais soient une attention de toute la pastorale, de la formation des futurs prêtres et religieux, de l’engagement normal de toutes les paroisses, les mouvements et les rassemblements ecclésiaux* ».

François, Message pour la 100e Journée Mondiale du Migrants et du Refugiés, 24 septembre 2013, *« Migrants et réfugiés : vers un monde meilleur »*, qui veut dire aussi : ***passer d'une culture du rejet à une culture de la rencontre et de l'accueil***, car « les migrants ne sont pas un problème, mais une chance pour le monde » ! « … *puisque, sur le visage de toute personne est imprimé le visage du Christ ! Là se trouve la racine la plus profonde de la dignité de l’être humain, qui est toujours à respecter et à protéger.*

*Ce ne sont pas tant les critères d’efficacité, de productivité, de classe sociale, d’appartenance ethnique ou religieuse qui fondent la dignité de la personne, mais le fait d’être créés à l’image et à la ressemblance de Dieu (cf. Gn 1, 26-27), et plus encore le fait d’être enfants de Dieu ; tout être humain est enfant de Dieu ! L’image du Christ est imprimée en lui ! Il s’agit alors de voir, nous d’abord et d’aider ensuite les autres à voir dans le migrant et dans le réfugié, non pas seulement un problème à affronter, mais un frère et une sœur à accueillir, à respecter et à aimer, une occasion que la Providence nous offre pour contribuer à la construction d’une société plus juste, une démocratie plus accomplie, un pays plus solidaire, un monde plus fraternel et une communauté chrétienne plus ouverte, selon l’Évangile. Les migrations peuvent faire naître la possibilité d’une nouvelle évangélisation, ouvrir des espaces à la croissance d’une nouvelle humanité, annoncée par avance dans le mystère pascal : une humanité pour laquelle toute terre étrangère est une patrie et toute patrie est une terre étrangère.* »

François, Exhortation apostolique « La joie de l’Evangile » 24 novembre 2013, d’un côté, « *Il est indispensable de prêter attention aux nouvelles formes de pauvreté et de fragilité* (réfugiés, migrants, mineurs, femmes victimes de trafic…) *dans lesquelles nous sommes* ***appelés à reconnaître le Christ souffrant****, même si, en apparence, cela ne nous apporte pas des avantages tangibles et immédiats…* D’autre côté, *les migrants me posent un défi particulier parce que je suis Pasteur d’une* ***Église sans frontières*** *qui se sent mère de tous.*

*Par conséquent, j’exhorte les pays à une généreuse ouverture, qui, au lieu de craindre la destruction de l’identité locale, soit capable de créer de nouvelles synthèses culturelles. Comme elles sont belles les villes qui dépassent la méfiance malsaine et intègrent ceux qui sont différents, et qui font de cette intégration un nouveau facteur de développement ! Comme elles sont belles les villes qui, même dans leur architecture, sont remplies d’espaces qui regroupent, mettent en relation et favorisent la reconnaissance de l’autre !*»… comme elles sont belles les communautés de foi, les paroisses dans lesquelles chacun, personnellement et comme communauté trouve sa place, apporte sa pierre à la construction d’une « commune-union » faite « des et dans » les diversités…

**2. L’Eglise en France et les migrants**

***Dans les années 1946/56***, les immigrés sont considérés comme de la main-d’œuvre de passage. La France a besoin de bras pour se reconstruire. Prévaut une logique d’exclusion, seuls les ressemblances sont acceptées. L’assistance religieuse est du ressort exclusif des Eglises d’origine. Pour gérer l’arrivée des prêtres étrangers, est *créée* *en 1946 la Commission épiscopale pour les étrangers*. L’Eglise en France ne se sent par concernée par un engagement pastoral pour ces étrangers.

***Dans les années 1957/66***, arrivent nombreux des Maghrébins, Portugais, Africains sub-sahariens après les Espagnols, Italiens et Polonais qui les avaient précédés. Certains s’installent et font venir les familles. L’approche est celle pour laquelle ce sont des pauvres à aider… Avant on vivait sans eux, maintenant on va « faire » pour eux. L’arrivée des Portugais provoque un sursaut pastoral unique : ils sont nombreux, pauvres et ne sont pas accompagnés par des prêtres de leur pays. Surgit le souci du dialogue et de l’ouverture aux musulmans ; avec le Cardinal Gerlier, en 1963, vont prendre forme les premières intuitions qui mèneront aux Relais Monde Musulman. Le Concile Vatican II, avec Gaudium et Spes, et puis Pacem in Terris de Jean XIII, développent la conviction que les migrations sont un Droit et que chaque Eglise locale a la responsabilité d’accueillir et assister ceux et celles qui viennent dans les pays dits d’accueil.

***Dans les années 1967/76***, la société française est en agitation : les étrangers, comme tous les exclus, sont pris « en otage/compte » par le débat social et par le mouvement de solidarité. Avec la fin des Trente glorieuses... on n’a plus besoin de bras et on arrête l’immigration (1974). Arrivent les réfugiés du sud-est asiatique. En cette période, commence la reconnaissance des différences et du droit à vivre avec elles. On s’interroge sur la place des immigrés dans la vie de la société. On fait toujours pour eux, mais lentement on fait, on vit avec eux. Naissent des équipes portugaises et espagnoles d’ACO et augmentent débats au sein de la JOC sur l’identité des jeunes issus de la migration. Nait, officiellement en 1972, le Service National de la Pastorale des Migrants. L’Eglise assumer un rôle important de vigilance critique face aux nouvelles lois restrictives. Surgissent les premières interrogations sur la légitimité de l’intervention de l’Eglise dans le débat public sur des questions de société.

En 1969, Paul VI publie « Pastoralis Migratorum cura » : les épiscopats doivent être attentifs aux droits de tous les immigrés ; ils devront faire une juste place aux communautés étrangères dans les structures de l’Eglise, puisque la mission d’assister les migrants incombe à toutes les Eglises.

***Dans les années 1977/86***, le regroupement familial prédomine comme source d’immigration. C’est le début de l’aide au retour. Des jeunes de la migration, y compris des enfants nés en France, sont expulsés. Pour s’y opposer, une longue grève de la faim a lieu à Lyon. Par la suite, est lancée la marche pour l’égalité reliant Marseille à Paris (1983). Surgit le Front National. Les jeunes générations provoquent des débats dans la société, se découvrent de quelque part et cherchent leurs racines. La société devient de plus en plus consciente de l’enrichissement dû aux échanges avec les migrants et que la France est, de plus en plus, le produit de ces échanges. Dans l’Eglise grandit la conscience que les migrants ne sont pas seulement des objets de la sollicitude et de l’aide, mais qu’ils sont des sujets de la pastorale de l’Eglise. L’Eglise d’après Vatican II veut témoigner l’Evangile par ses engagements et par son rôle de vigilance morale dans la société. Jean-Paul II, élu en 1978, ne cessera, dans ses messages annuels, d’approfondir la relation entre mondialisation et mobilité humaine.

***Dans les années 1987/96***, on voit partir les premiers charters de migrants expulsés, surgissent les grandes mobilisations de déboutés du droit d’asile provoquées par une dérive constante du droit d’asile et l’amalgame entre vrais et faux réfugiés, entre immigration et insécurité. Surgissent les sans-papiers avec les événements emblématiques de leur accueil dans l’Eglise Saint Bernard, à Paris, et ensuite leur expulsion violente par la police. Les migrants commencent à reconnaître qu’ils doivent prendre place dans le mouvement associatif et la vie politique et qu’ils sont moteurs non seulement de la vie économique mais aussi culturelle et ecclésiale. La catholicité commence à être formulée comme un aller vers l’autre. Parmi les messages de Jean-Paul II, ressort celui de 1996 où il souligne la dignité de toute personne y compris celle des personnes en situation irrégulière. « Un peuple en devenir », du Comité épiscopal, traduit la prise de conscience de la place que prennent les migrants dans cette catholicité ouverte.

***Dans les années 1997/2006***, s’accentuent la mondialisation et la féminisation des migrations. Sont poursuivies en France (et en Europe) des politiques restrictives avec révisions successives de l’ordonnance de 1945, avec toujours le même refrain : mieux contrôler les frontières pour mieux intégrer ceux qui sont déjà là. Banalisation du racisme et de la xénophobie. Présence quotidienne des sans-papiers dans les soucis des associations. Dégradation accentuée du droit d’asile. Les migrations se font de plus en plus visibles et pressantes aux portes de l’Europe : 10 000 morts, pendant cette décennie, parmi ceux et celles qui essayent de franchir les murs artificiels et les barrières des mers et des déserts. En même temps, nous sommes dans la phase où les étrangers – immigrés et réfugiés – sont de manière incontournable des acteurs de la vie sociale. La France existe par eux aussi, même si les formes antérieures de relation avec l’autre – sans eux, pour eux, avec eux - coexistent toujours dans la société et aussi dans l’Eglise où la bataille d’une Eglise fraternité n’est toujours pas gagnée. La Pastorale des Migrants devient petit à petit bien commun de toute l’Eglise. La célébration de la Journée mondiale du migrant et du réfugié à une date commune y contribue. La théologie d’une Eglise fraternité où les migrants sont acteurs prend de nouveaux contours. L’engagement des chrétiens pose avec pertinence la question de la désobéissance civile quand les droits et la dignité de l’homme sont bafoués. Sous Jean-Paul II est publié, par le Conseil Pontifical, Erga migrantes caritas Christi, pour mettre à jour la pastorale des migrants en tenant compte des nouveaux flux migratoires et de leurs caractéristiques : interculturalité, diversité, monde de plus en plus interreligieux. Devant la croissante visibilité des musulmans en France, les évêques donnent des points de repère importants pour «un chemin de dialogue entre catholiques et musulmans» et en même temps ils écrivent une «Lettre aux catholiques de France» les incitants à témoigner de la foi dans notre société. Dans la foulée de cette lettre, la PM publie : « De toutes langues et cultures, être et devenir une Eglise qui propose la foi en terre de migration ». «Quand l’étranger frappe à nos portes », et « Les Eglises, les migrants et les réfugiés, trente-cinq textes pour comprendre» viennent ensuite, pour aider à la réflexion et à la compréhension de l’enjeu théologal de l’accueil de l’autre.

***De 2006 à nos jours***, les questions de migrations, régulières et irrégulières, volontaires ou forcées, sont à l’ordre du jours des débats sociaux et politiques au niveau national, européen et global ; la crise économique déclenchée en 2007 se transforme en acte d’accuse de la globalisation, de la libre circulation dans l’UE, de tout type d’immigration, facile bouc-émissaire d’une société de plus en plus replie sur elle-même et tenté de suivre les recettes des mouvements et partis d’extrême droite; la poussé du terrorisme, des intégrismes religieux, notamment islamiques, l’instabilité politique en Afrique, au Moyen Orient, en Asie sont la source de dizaines de milliers de migrants qui continuent à mourir dans la Méditerranée et d’autres qui demandent l’asile partout en Europe ; les politiques ont peur de la peur de l’opinion publique et développent des discours de plus en plus sécuritaires mais incapables des résoudre les drames humaines des migrants et des réfugiés (cf. Calais ; roms ; déboutés ; sans-papiers).

L’Eglise vit tout cela parfois avec connivence, parfois avec indifférence, parfois avec indignation, résistance, recherche d’initiatives et actions d’accueil et de solidarité… Dans ce contexte ecclésial et social l’élection de pape François vient raviver la flamme de l’espérance qui commençait à s’éteindre…

**En France, le SNPM – mai 2006 – propose sa lecture d’*Erga migrantes***

**🡪Artisans de communion : la place des communautés catholiques de la migration dans l’être et le devenir Eglise de communion**: aumôniers et (en 2014 par le SNPM) DD comme bâtisseurs de communion – les ponts ; les médiateurs ; les artisans de liens ; les témoins de « diversités et commune-union »…

🡪Organise la **5ème Rencontre Nationale de la Pastorale des Migrants** (150 personnes : DD et Aumôniers), en octobre 2006 à Nantes : **les 5 orientations pour le service de la Pastorale des Migrants**

1. Réaffirmer la nature pastorale de l'action de la Pastorale des Migrants

2. Regarder de manière particulière la vie et la réalité des jeunes

3. Rechercher la communion en Eglise en vivant de nos diversités

4. Porter le souci de la formation et de l'accompagnement des acteurs (agents) pastoraux

5. Informer en tenant compte des défis posés par les migrations à l'opinion publique

🡪Reçoit en novembre 2006, **Lettre de Mission pour le SNPM(PI)**: d’où notre action et notre réflexion a fait dégager **une double mission pastorale :**

**- l’accueil** **intégral** des personnes itinérantes (migrants et réfugiés)

- **la promotion de la communion** entre les communautés catholiques (les migrants d’autres croyances ; les migrants tout cours) de la migration et les communautés de l’Eglise locale.

Cette mission pastorale se déploie selon les orientations suivantes :

1. **Offrir un** **travail d'expertise** fondé sur une approche fine et globale (législative, juridique, sociale, politique, économique, culturelle, religieuse et pastorale) des réalités des migrants et des réfugiés afin d’en permettre une meilleure compréhension et de mieux sensibiliser les Eglises particulières et la société toute entière.

2. **Servir la catholicité** en favorisant la rencontre entre les communautés des migrants et les chrétiens d’ici et en valorisant la place de chacun dans une Eglise vécue comme communion “des et dansˮ les diversités. Ce *service à la catholicité* se nourrit de l’accompagnement (écoute-information-formation) de la réalité de vie des migrants. Une attention particulière est portée à la situation des jeunes, à celle des chrétiens interpellés par la cohabitation avec des musulmans ou les autres croyants, aux rencontres interculturelles.

3. **Soutenir une évangélisation, au service du prochain**, solidaire et adaptée aux conditions humaines et culturelles des migrants et des réfugiés. Dans cette mission, la priorité est la proximité, l’accompagnement et le soutien des personnes concernées, afin de favoriser l’inculturation de l’évangile par la sensibilisation des églises locales et des différentes associations « partenaires » aux besoins matériels et spirituels des migrants et réfugiés.

4. **Promouvoir la formation des divers acteurs pastoraux** en favorisant toujours une approche globale des réalités vécues par les migrants et les réfugiés. Dans cette mission le rôle joué par la dimension communication - information est essentiel.

Aujourd’hui, le SNPM essaye de vivre sa **mission** propre de pastorale des migrants articulant 2 piliers constitutifs :

**- l’accueil « pastoral » du migrant dans la globalité de son existence** (corps, cœurs, intelligence, esprit), indépendamment de toute appartenance nationale ou religieuse. Quand on parle de l’accueil des *migrants*, on pense souvent à donner des réponses aux besoins matériels : papiers, logement, travail... Là aussi se jour la crédibilité de l’Eglise, car le service de la charité (la diaconie) est intimement lié à l’annonce de la Parole de Dieu et à la célébration de la foi. Mais l’accueil que nous soutenons à la Pastorale des Migrants est plus large : c’est l’accueil de la personne dans son intégralité, avec tout ce qui fait sa vie. C’est une invitation à l’écoute, à l’échange, à l’accompagnement qui permet peu à peu une relation de confiance où d’autres aspects, d’autres vécus, souvent cachés ou réprimés, surgissent. Dans cet accueil global les migrants mêmes nous sensibilisent à une véritable *pastorale* d’accueil qui est déjà en soi un lieu/opportunité/signe d’évangélisation : témoignage d’un Dieu qui écoute, qui est là, qui chemine avec ; d’un Dieu qui sauve, qui pardonne, d’un Dieu qui appelle chaque personne à la vie avec Lui.

* **l’invitation à parcourir un chemin de communion** dans lequel, migrants et non migrants, partageant la même foi catholique, bâtissent et vivent ensemble une église caractérisée par le dynamisme de Pentecôte (commune-union valorisante des apports de tous) et non par la confusion/opposition propre de la Babel biblique et cela dans la catéchèse, la pastorale des jeunes, le catéchuménat, la liturgie, la pastorale de la santé… C’est le défi de la catholicité : pouvoir prendre en compte (par la sensibilisation et l’implication directe) les spécificités des personnes venues d’ailleurs dans la pastorale de nos paroisses ou diocèses. Parfois les délégués de la PM collaborent avec différents services diocésains pour chercher ensemble des chemins possibles pour favoriser la communion des diversités et dans la diversité… En même temps, les chrétiens venus d’ailleurs sont appelés à devenir eux-mêmes acteurs d’évangélisation pour les autres migrants et non migrants… comme nous le dit « Evangelii Nuntiandi » (N° 63) : « L’évangélisation perd beaucoup de sa force et de son efficacité si elle ne prend pas en considération le peuple concret auquel elle s’adresse, n’utilise pas sa langue, ses signes, ses symboles, ne répond pas aux questions qu’il se pose, ne rejoint pas sa vie concrète ». Or, Si cela est vrai pour la mission dans les différents pays du monde, cela est aussi vrai pour notre Eglise désormais multiculturelle et plurielle en France.